



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-deuxième session

Bonn, 16-26 juin 2025

Point 19 a) et b) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Budget-programme de l'exercice biennal 2026-2027

Autres questions administratives, financières et institutionnelles

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des renseignements figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles¹.
2. Le SBI a relevé que les renseignements de fond figurant dans les documents établis par le secrétariat ne représentaient pas nécessairement les vues ou les interprétations des Parties.
3. Le SBI a recommandé à la Conférence des Parties (COP) d'approuver, à sa trentième session (novembre 2025), un budget-programme de base d'un montant de 81 516 062 euros pour l'exercice biennal 2026-2027.
4. Le SBI a autorisé le Secrétaire exécutif à informer les Parties du montant de leurs contributions pour 2026, calculé sur la base de l'enveloppe budgétaire indiquée au paragraphe 3 ci-dessus après avoir tenu compte de la contribution annuelle spéciale de 766 938 euros versée par le Gouvernement du pays hôte.
5. Le SBI a recommandé, sur cette question, un projet de décision pour examen et adoption par la COP à sa trentième session et un projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa vingtième session (novembre 2025) (pour les textes des projets de décisions, voir les documents [FCCC/SBI/2025/L.8/Add.1](#) et [2](#)).

¹ [FCCC/SBI/2025/3](#), [FCCC/SBI/2025/4](#) et [Add.1](#), [FCCC/SBI/2025/8](#) et [Add.1](#) et [2](#), [FCCC/SBI/2025/INF.1/Rev.1](#), [FCCC/SBI/2025/INF.2](#), [FCCC/SBI/2025/INF.3](#), [FCCC/SBI/2025/INF.4](#), [FCCC/SBI/2025/INF.5](#), [FCCC/SBI/2025/INF.7](#) et [FCCC/CP/2024/INF.3](#).

